

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2023-37 DU 16 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 5

Présents : 5

Absent : 0

Représentée : 0

Votants : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

Abstention : 0

Quorum : 3

Le seize décembre deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents: Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusé : Aucun

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

DEMANDE DE DETR 2024

ADRESSAGE POSTAL

Le dossier de DETR 2023 relatif à l'adressage postal, déposé le 17 octobre 2023, n'a pas été retenu.

Suite au lien de Madame la Maire avec la Sous-Préfecture, et sur leurs conseils, elle propose au Conseil Municipal de reconduire ce dossier pour l'année 2024.

Madame la Maire a pris soin de s'assurer auprès de leurs services que ce dépôt de dossier ne nuira pas la demande, plus conséquente, concernant la rénovation et création des 3 logements sociaux de la maison de la motte féodale, dossier prioritaire.

Madame la Maire rappelle que l'adressage postal est une obligation nationale qu'il convient de mettre en place sur la commune. L'adressage postal est une nécessité permettant l'amélioration dans l'acheminement postal, le référencement géographique mais aussi dans l'efficacité des services aux biens et personnes d'aide et secours.

Madame la Maire informe le conseil municipal que la commission mairie-citoyen a fini son travail d'étude et proposition concernant l'adressage postal. Pour rappel, pour des soucis d'économie, la commune n'a pas fait appel à un prestataire afin de mener

l'ingénierie de l'adressage postal. La municipalité se charge de la réalisation de l'adressage postal. La Mairie a saisi l'ensemble des données dans le BAN. Ces adresses sont en attente de validation, validation qui adviendra une fois les panneaux de rue et numéros de porte mis en place. Les habitants ont tous été destinataires d'un courrier les informant et a relevé les avis de tous.

Madame la Maire rappelle les devis retenus par le conseil municipal lors du conseil du 30 septembre 2023 :

- Matériel d'adressage d'un montant de 3593€ proposé par la Poste ;
- Mise en place des panneaux, la commune n'ayant pas d'employé technique, par l'entreprise d'insertion l'Iscra d'un montant de 2022€

Un repérage, avec pose de piquets et choix d'orientation des panneaux doit être réalisé par la commune. Madame la Maire propose aux conseillers municipaux de s'acquitter de cette tâche et de fixer une date afin de la réaliser.

Madame propose de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Description	Montant
Matériel d'adressage postal : panneaux de rue, numéros de plaques, supports (mats) et attaches	3593€	DETR – 80%	4492€
Mise en place	2022€	Mairie de Castex – 20%	1123€
TOTAL HT	5615€ HT	TOTAL HT	5615€
Montant TVA	718€		
TOTAL TTC	6333€ TTC		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de :

- Valider la demande de reconduction de DETR 2023 « adressage postal » sur l'année 2024,
- Valider le plan de financement présenté en sollicitant, au titre de la DETR 2024, une subvention à hauteur de 80% d'un montant de 4492€,
- Autoriser Madame la Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier et signer les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 16 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Virginie BROS-FACER

Madame La Maire
Anne COURTIAL



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 009-210900841-20231216-2023_37-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 19/12/2023
Après dépôt en sous-préfecture le 19/12/2023
Après publication ou notification le 19/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 009-210900841-20231216-2023_37-DE

Après publication ou notification le 19/12/2023
Après dépôt en sous-préfecture le 19/12/2023
Après caractère exécutoire de cet acte le 19/12/2023
Le sous sa responsabilité